

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réc	eption:	17			C	ad	Dos	sier	comp	let l		nvironnementale 7	N° d'enregistrement : F093.17 P 03.82
									1. In	itule	é du p	rojet	
		2.1	dentific	:ati <u>o</u>	n d <u>u</u>	(0	u d <u>e</u>	s) m	aître/	s) d	i'ouvr	age ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne	physiqu												
Nom										F	Préno	m	CONTROL SECURIOR SECU
2.2 Personne Dénomination	n ou rais					٧	/ille d	de To	ulon				
Nom, prénom habitiée à rep						H	lube	rt FA	LCO				
RCS / SIRET	2 1	8	3 0	1	3	7	2	0	0 0	1	5	Forme juridique	Administration publique générale
	T A								Stiege .			nnexe obligatoire	
3. Catégori	e(s) app	lica	ble(s) o	du to								nexé à l'article R. 1 ondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de cat							récis	er le	s éve	entu	elles i	ubriques issues d'a	s seulis et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc. Jorsque le volume annuel prélevé est

17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la Directive 2000/60/CE

b) Dispositifs de capage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.

L'autorisation de prélèvement est demandée pour un volume annuel de 4.73 millions de mètres cubes au maximum.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à exploiter les eaux de la source karstique de Saint Antoine pour renforcer l'alimentation en eau potable de la ville de Toulon. cette ressource non négligeable, viendra en renfort à celle qui transite par le barrage de Dardennes et qui provient de sources karstiques dont la plus importante est celle du Ragas.

Les eaux de la sources de Saint Antoine ont été exploitées par la ville de Toulon depuis le début du XVIIIeme siècle. depuis l'accident relatif à l'effondrement d'un garage au dessus de la galerie naturelle de la source, en 1997, l'exploitation a été arrêtée puis remise en service par arrêté préfectoral jusqu'en 2010 pour un débit de 80 m3/h. Depuis 2010, les eaux de la source se perdent en mer via le tronçon quasiment couvert sinon artificialisé du Las.
Dans la perspective de période de sécheresse de plus en plus longue et de la raréfaction de l'eau potable, la ville de Toulon

Dans la perspective de période de sécheresse de plus en plus longue et de la raréfaction de l'eau potable, la ville de Toulon envisage de tout mettre en oeuvre pour exploiter une partie des eaux de Saint Antoine tout en préservant la ressource, son environnement et le fleuve Las.

La source Saint Antoine sourde au pied du Mont Faron. Elle représente une des principales résurgences d'un vaste système karstique dont la partie la plus proche de la ville est le Mont Faron. le reste du système semble appartenir au vaste plateau de Tourris.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet Renforcement de l'alimentation en eau potable d négligeable.	e la ville de Toulon et la préservatio	on d'une ressource d'eau potable non
The Management of the Control of the		
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux		
Les travaux consistent en: 1 - Nettoyage de la galerie. cette opération se fe galerie réalisée en février 2017 par l'association "I hétéroclites ainsi que des traces d'hydrocarbures	PlongéeSout", il a été remarqué la :	présence d'un certain nombre d'objets
2 - Nettoyage et remise en état de la dérivation (prise d'eau) située dans la partie m	açonnée de la galerie
2 - La remise en fonction de l'usine de traitement	t de l'eau	
400 days and base distribution		
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Les eaux de la source Saint Antoine seront ache d'une longueur d'environ 30 mètres et qui perm un débit minimal de 251/s sera laissé à l'aval de la son estuaire dans la rade de Toulon.	minées vers l'usine de traitement p et la dérivation d'une partie des ea a source pour venir s'ajouter au déb	par l'intermédiaire de la galerie maçonnée ux de la source. pit naturel du Las sur son dernier tronçon avant

La decision de l'autorité environnei Le projet de prélèvement est soumis à 1 - Code de l'environnement, articles l 2-Code de la santé publique, articles	R214-1 à 6 - rubrique 1.1.2.0	(s) d'autorisa	ation(s).
	projet et superficie globale de l'opération rideurs caractéristiques	on - préciser l	les unités de mesure utilisées Valeur(s)
	volume annuel maximum à prélever da	ns les eaux	4.73 Millions de m3/an
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>05 ° 5</u>	4 · 4 5 " _ Lat. 4 3 ° 0 8 · 4 0 " _
Commune de Toulon - 758 Avenue des Moulins (D46) 33000 TOULON	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, i 1°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :		'_" lato_' "
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 SI oul, cette installation environnementale?	Joignez à votre demande les ann nsion d'une installation ou d'un ouvrag ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	e existant?	Oul Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de vot indiquez à quelle date il a été a	re projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La source de Saint Antoine est située à environ 250 m à l'Ouest de la limite du périmètre de la ZNIEFF de type 2 №930012491 - Mont Faron.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		Le PLU de Toulon reproduit les zones bruyantes à proximité des infrastructures de transport. la zone de captage de la source Saint Antoine se situe à proximité d'une voie de catégorie 4 à l'exposition au bruit (Avenue des Moulins).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

description of the Party and State Con-	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		1 - PPRinondations et Mouvement de terrain - Chutes de pierres et de blocs du Mont Faron- approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2013. 2 - Incident nucléaire et Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui concerne la base navale
	Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Suite à l'effondrement d'une partie du toit de la galerie naturelle en 1997, des hydrocarbures ont souillé une partie des sols et des roches au droit de l'effondrement. La reconnaissance des plongeurs de l'association PlongeeSout ont mis en évidence la présence très localisée d'hydrocarbures sur le mur et au fond de la galerie. D'autant plus que cette zone correpond au carreau d'une ancienne carrière de granulat. C'est sur ce carreau qu'existait le garage source des hydrocarbure. Actuellement cette parcelle est propriété de la ville de Toulon
	Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	Une instruction par l'hydrogéologue agréé pour la mise en place des périmètres de protection du captage est en cours.
	Dans un site inscrit ?		X	
Contraction of the last	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	D'un site Natura 2000 ?	X		FR9301608: Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières La source et l'usine de Saint Antoine sont à environ 250 m à l'Ouest du site Natura 2000
	D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les eaux seront prélevées dans la rivière souterraine de Saint Antoine. elle fai partie du réseau karstique du Mont Faron et du massif de Tourris. cet aquifère appartient à la vaste masse d'eau FRDG137 - Les calcaires de la Sainte Baume Les volumes annuels de la source sont très variables. A titre d'exemple, entre 2013 et 2015, le volume annuel a variait entre 5 et 10 millions de m3. Le volume maximal demandé sera de 4.73 Mm3.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	Il s'agit de la dérivation d'une partie des volumes de la source avant son rejet dans le Las puis la mer. il n'y aura aucun impact négatif sur la masse d'eau FRDG137 - les calcaires de la Sainte Baume. D'autant plus que le prélèvement aura lieu en fin de parcours de la rivière souterraine de Saint Antoine
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature			X	Le prélèvement et l'acheminement des eaux se situant en sous-sol et dans des ouvrages existants, il n'y aura aucun impact sur un habitat ou sur les espèces inscrites dans le Formulaire Standard de Données du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La source de Saint Antoine et l'usine de traitement se situent: 1 - en zone blanche par rapport au PPR chute de blocs (extrait de carte en annexe). le PPR inondations et mouvement de terrain - chutes de pierres et de blocs du Mont Faron- a été approuvé le 20/12/2013 1- en limite de zone à aléas feux de forêt (extrait de carte en annexe). il n'existe pas de PPRif sur Toulon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	Le suivi de la qualité des eaux sera effectué conformément à l'arrêté du 21/01/2010 relatif au programme de prélèvement et d'analyse du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution. Il sera procédé à au moins de (2) prélèvements annuels afin d'effectuer des analyses de types RP sur les eaux brutes. Une attention particulière sera portée aux analyses des hydrocarbures.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	seulement les personnes (1 à 2) chargées de l'entretien et le bon fonctionnement de l'usine de traitement des eaux. Ces personnes se dépaceront à pied dans l'enceinte de l'usine.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	les pompes sont situées dans l'usine de prélèvement et de traitement. il s'agit d'un bâtiment en dur isolant au maximum la propagation des bruits vers l'extérieur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?	0	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

	Est-il susceptible de		10	
	porter atteinte au			
	patrimoine		-	
	architectural,		X	
	culturel,			
	archéologique et paysager?			
Patrimoine /				
Cadre de vie	Company A States			STATE OF THE STATE
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les			
	activités humaines			
	(agriculture,			
	sylviculture,		×	
	urbanisme,	-		
	aménagements),			
	notamment l'usage			
	du sol?			
6.2 Les Incid	ences du projet ident	ifiées c	2U 6.1 sc	t-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvé	s ?			
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles :	
	Carry Colonial Coloni			
The last				
			A SERVICE	
6.3 Les incld	ences du projet identi	flées a	u 6.1 sor	elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	invez le	squeis:	
	THE REPORT OF THE PARTY OF			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de prélèvement d'eau par dérivation d'une partie des eaux de la source de Saint Antoine n'aura aucun effet sur l'environnement ou la santé humaine des lors que les eaux prélevées et distribuées seront rigoureusement suivies.

Les mesures relatives à l'entretien et à la surveillance du captage seront décrites en détail dans le dossier de demande d'autorisation

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Les conditions d'exploitation des eaux de la source de Saint Antoine n'étant pas modifiées sauf pour les volumes sollicités par rapport aux périodes d'exploitation de cette ressource.

La mise en place des périmètres de protection de la ressource vont renforcer sa protection et le milieu naturel dans lequel elle évolue. Le Las, fleuve souvent "maltraité" verra sa protection et sa mise en valeur liées à celle de la ressource.

Il nous semble que l'ensemble des mesures qui seront prises n'auront pas d'impact négatifs sur l'environnement naturel et humain mais apporteront un certain nombre de bénéfices à ces environnements.

Il n'est donc pas nécessaire que la demande d'autorisation soit soumise à évaluation environnementale.

8. Annexes

	8.	1 Annexes obligatoires	Suprate 2
		Objet	
1	ı	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
3	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
-	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
-	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Pendis Tollor Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessys

